

On peut aussi vérifier ou mesurer un angle à l'aide du rapporteur. Pour cela, on place le centre du rapporteur sur le sommet de l'angle, et le diamètre ou ligne de foi, sur un des côtés ; la division du limbe à laquelle répond l'autre côté de l'angle, indique la valeur de cet angle. L'angle droit mesure toujours 90° .

On vérifie un polygone à l'aide du rapporteur en mesurant les angles par le procédé indiqué, et les côtés avec une règle divisée.

Le triangle équilatéral, appelé aussi équiangle, a trois angles de 60° , et trois côtés de même longueur ; le triangle isocèle a deux angles seulement de même valeur, et deux côtés de même longueur. (Voir les *Définitions géométriques*.)

Toute courbe régulière se vérifie avec le compas, ou avec une corde, comme suit : on plie une corde de la longueur du diamètre en deux ; on en fixe les bouts avec une pointe au centre de la figure ; on place le crayon dans le pli de la corde, et on décrit la courbe.

L'ellipse se vérifie aussi avec une corde, comme suit : les axes étant donnés, on abaisse de l'une des extrémités du petit axe deux lignes obliques qui égalent chacune la moitié du grand axe, et dont l'intersection donne les deux foyers ou centres de l'ellipse ; on prend ensuite une corde de la longueur du grand axe ; on en fixe les bouts avec une pointe aux deux foyers, puis on place le crayon dans le pli de la corde, et on décrit l'ellipse par un mouvement de rotation.